

Relevé de décisions de la Commission Paritaire Nationale de la fédération des ESH

Séance du mercredi 3 juin 2015

Collège Salariés

Présents

Antonio MARTINS, CFDT, Titulaire
Christophe LE QUERE, CFDT, Suppléant
Patrice PICAUD, CFE-CGC, Titulaire
Jocelyne SYLVA-MENDY, CFE-CGC, Suppléante
Stéphane DUBOS, CFTC, Titulaire
Cynthia DUBOIS, CFTC, Suppléante
Jean-Louis DUMAS, CGT, Suppléant
Chantal JOUANNEAUX, CGT-FO, Titulaire
Patricia CAMPIN, CGT-FO, Suppléante

Absents excusés

Jean-Jacques GRANDCOIN, CGT, Titulaire

Invités

Présents

Jean-Yves HALGAND, SNPHEM UNSA, Titulaire
Béatrice BAURAIN, SNPHEM UNSA, Suppléante

Collège Employeurs

Philippe DE NIJS
Sébastien COLIN
Odile LE VEN
André INDIGO
Didier POUSSOU
Philippe VAREILLES
Nicolas MULLER
François MELIN

Elisabeth ESTIGNARD
Jean-Claude QUEMIN
Marc LELIEVRE
Christine JUILLAND
Valérie FOURNIER

Julien MESTRE, secrétaire de la CPN et Chargé de développement RH du Pôle Ressources Humaines

Ouverture des travaux à 14h15 sous la présidence de Monsieur Philippe DE NIJS

Il a été décidé d'un commun accord entre les représentants des délégations salariés et employeurs ce qui suit :

1. Validation du relevé de décisions de la séance du 03/06/2015

Cf. annexes 1 et 2

Les membres de la délégation salariés souhaitent que plusieurs ajustements soient apportés au relevé de décisions :

- Chantal JOUANNEAUX, CGT-FO, Titulaire - est membre du Collège Salariés
- Point 3 : préciser que les représentants du SNPHEM UNSA ont été invités
- Point 3.1 : la validation des membres de la CPN porte sur le calendrier et non sur l'organisation des thèmes de la négociation
- Point 3.1 : la prochaine séance réunion aura lieu le 01/07/2015 et non le 03/07/2015

Décision des membres de la CPN : le relevé de décisions une fois complété est validé à l'unanimité.

2. Interprétation de la CCN

Cf. annexes 3

Décision des membres de la CPN : les membres de la CPN décident du report de ce point à la prochaine séance.

3. Commission de révision de la Convention Collective Nationale des esh

Les membres du Collège Salariés présentent une « Proposition de travail des organisations syndicales » :

Proposition de travail des organisations syndicales

Conformément au protocole signé par toutes les organisations syndicales et suite à la 1^o réunion du 20 mai, nous vous proposons la méthode de travail suivante ; à savoir :

Etudier les 39 articles de la CCN par grands thèmes en y incorporant au fur et à mesure de l'avancement de nos travaux, les différentes propositions des 2 collèges, dont nous aurons débattu.

Vous trouverez ci-après les 6 thèmes retenus.

1^oThème Application de la CCN Art 1 et 2

- Mise à jour administrative et réglementaire des articles.
- ...

2^o Thème Droit syndical et représentation du personnel Art 3 à 8

3^o Thème Emploi et temps de travail Art 9 à 22-4

- temps partiel
- télé travail
- forfait jour
- GPEC
- etc

4^o Thème Congés Art 23 à 25

5^o Thème Avantages sociaux 26 à 39

- Rémunération
- Indemnités, primes, allocations, épargne salariale
- Maladie, prévoyance, inaptitude
- Retraite, licenciements
- Frais de déplacement....

6^o Thème

- Santé et bien être au travail
- Egalité professionnelle entre H et F
- Diversité, discrimination.....etc

Nous vous proposons donc d'établir un calendrier en phase avec ces thèmes où nous fixerons conjointement le temps consacré à chacun d'eux. Nous déciderons ensemble de la fin des débats relatifs à chacun de ces thèmes avant de passer au suivant sans s'interdire de revenir si nécessaire sur ces points avant la validation définitive de l'ensemble des modifications apportées à la 1^o partie de la CCN.

Pour ce faire, nous déterminerons ensemble les modalités de validation des modifications.

Après échanges, les membres de la Délégation Employeurs proposent d'adresser aux membres de la Délégation Salariés par écrit de 3 à 5 jours avant chaque réunion, leurs propositions et attendent le retour des organisations syndicales ou intersyndical en préparation de chaque réunion.

A partir de cette méthode, les membres de la Délégation Salariés rappellent leur attachement à étudier les articles de la convention collective au fur et à mesure des échanges.

Décision des membres de la CPN : les membres de la CPN conviennent de cette méthodologie de travail

Informations :

- Congrès HLM : le Fédération des esh demandera à chaque organisation syndicale, le membre qui souhaitera participer au Congrès.

Clôture de la séance à 17h20.